

**Délibération n° 2015-2 CTRL en date du 8 janvier 2015
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
procédant à des inscriptions et des radiations
au sein du groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n°54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport du Directeur du département des contrôles,

Considérant, d'une part, qu'il convient d'inclure dans le groupe cible des sportifs sous contrat professionnel pratiquant le basketball, le football, le rugby ou le volleyball, après consultation des ligues compétentes pour ces sports ;

Considérant, d'autre part, qu'il importe de procéder à la radiation du groupe cible de sportifs qui ont mis un terme à leur carrière de sportif de haut niveau, dont le maintien dans le groupe cible n'est plus justifié, ou en raison de leur inclusion dans le groupe cible de la fédération internationale dont ils relèvent.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence les sportifs sous contrat professionnel dont les noms figurent en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : Sont radiés du groupe cible de l'Agence les sportifs dont les noms figurent en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 : Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n°54 rectifiée, susvisée.

Article 4 : La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 8 janvier 2015.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage,



Bruno GENEVOIS

Annexe 1 à la délibération n° 2015-2 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 8 janvier 2015 : inscription de sportifs dans le groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
BASKETBALL	M.	BROUSSARD	AARON
BASKETBALL	M.	KING	SHAWN
FOOTBALL	Mme	BUTEL	ANNAIG
FOOTBALL	M.	GERMAIN	VALERE
FOOTBALL	M.	PETRIC	DENIC
RUGBY	M.	BARRAQUE	JEAN-PASCAL
RUGBY	M.	FLOCH	ANTONY
RUGBY	M.	GRANOUILLET	MAXIME
RUGBY	M.	KRUGER	JUANDRE
VOLLEYBALL	Mme	DEMBELE	TETET
VOLLEYBALL	Mme	ORLE	MAEVA

TOTAL

11 sportifs

Annexe 2 à la délibération n° 2015-2 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 8 janvier 2015 : radiation de sportifs du groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
ATHLETISME	Mme	LESUEUR	ELOYSE
ATHLETISME	Mme	NANA DJIMOU IDA	ANTOINETTE
BASKETBALL	M.	FINLEY	MORRIS
PENTATHLON	M.	HOLYST	MAURIN
PENTATHLON	M.	PATTE	CHRISTOPHER
SKI	M.	BOUILLOT	ALEXANDRE

TOTAL

6 sportifs